

Image not found or type unknown



## Droits et devoirs en garde alternee

Par **nature60**, le **20/08/2016** à **12:40**

Bonjour,

Je suis divorcée de mon mari depuis 2013. Nous avons la garde alternée (1 semaine sur deux) de notre fille qui a 14 ans. Depuis que je suis seule dans mon domicile depuis début 2015, je voulais savoir si je pouvais percevoir des aides sociales :

- l'allocation de rentrée scolaire
- l'allocation de soutien familial

ou autres aides, en sachant que je n'est plus de contact avec mon ex mari (je soupçonne qu'il fait la demande de bourse de collège, ou allocation de rentrée scolaire à mon insu)

Je ne suis pas pas imposable, je ne perçois pas de pensions alimentaire...

J'ai besoin de vos éclairages concernant mes droits.

Bien cordialement

Merci